

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1496 (Rect)

présenté par

M. Fruteau, Mme Vainqueur-Christophe , Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Letchimy, M. Vlody,
M. Aboubacar, M. Said et M. Jalton

ARTICLE 34 A

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« 2 ° De consolider les agricultures traditionnelles d'exportation, de renforcer ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le préambule au volet ultramarin du projet de loi d'avenir ne doit pas méconnaître, dans la description des objectifs et des enjeux des agricultures des outre-mer, le rôle des agricultures traditionnelles d'exportation, telles que la canne à sucre et la banane, qui, outre leur rôle dans la balance commerciale, sont d'importantes créatrices d'emplois. On recense en effet près de 20 000 emplois, directs ou indirects, générés, au sein de chacune de ces deux filières d'exportation que sont la canne à sucre et la banane, tant dans les DOM que dans l'hexagone.